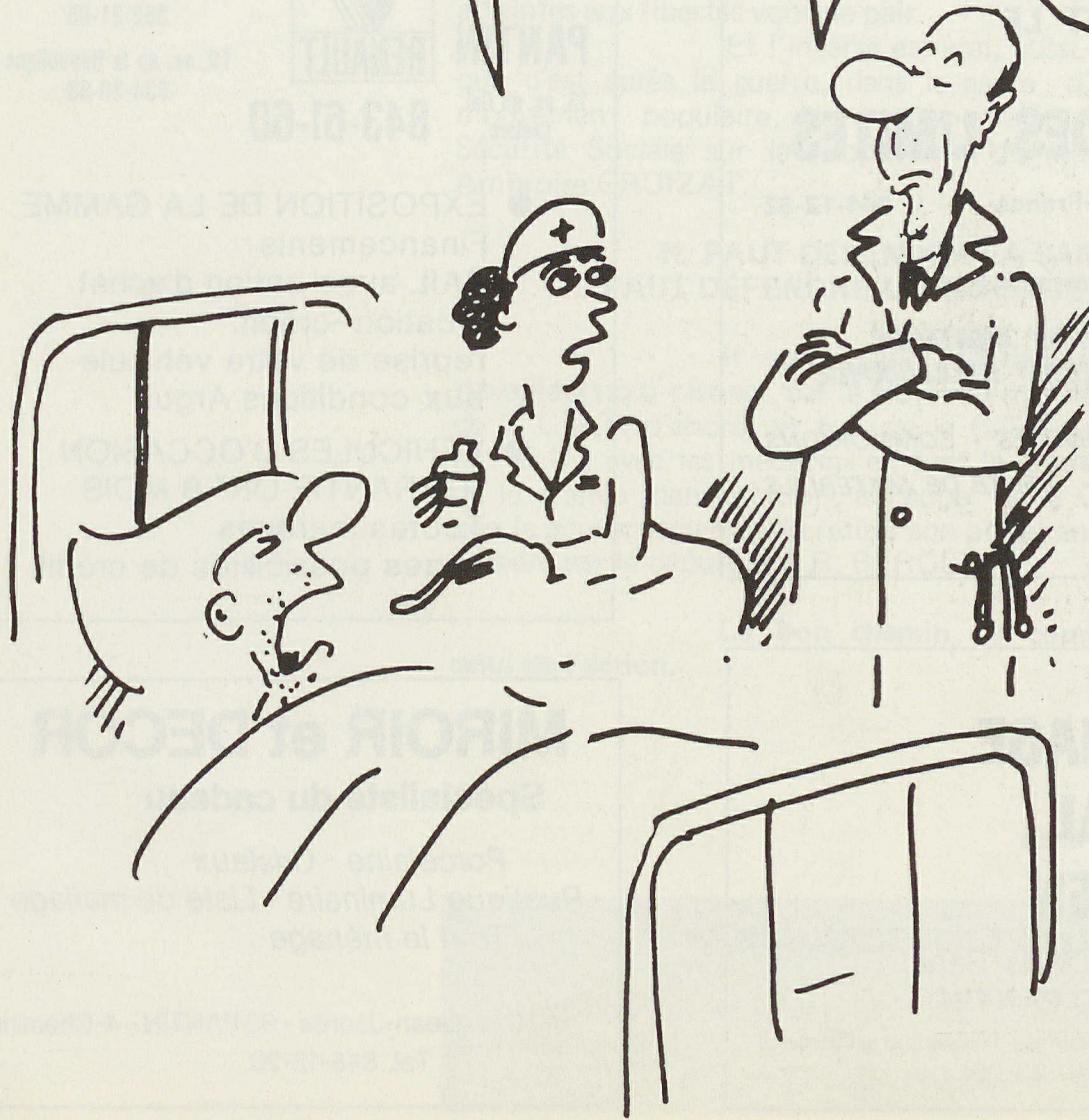


# LA SANTÉ EN DANGER

LE RÈGLEMENT INTERDIT DE  
GASPILLER LES MÉDICAMENTS  
AVEC DES MOURANTS!

JE LES AI  
ACHETÉS DE MA  
POCHÉ.

S'IL EST ENCORE  
VIVANT DEMAIN.  
JE FERAIS UN  
RAPPORT SUR  
VOUS!





**forclum**

CENTRE D'AFFAIRES PARIS NORD  
Bâtiment «Ampère n° 1», 93153 LE BLANC-MESNIL - Tél. 865-42-41

DIRECTION REGIONALE DE SAINT-DENIS  
2, rue Gabriel-Péri - Tél. : 821-61-90

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES TOUTES PUISSANCES  
société de force et lumière électriques CHAUFFAGE - CLIMATISATION - ENERGIE SOLAIRE

Equipement d'usines, de centrales et de poste de transformation - Immeubles de bureaux et d'habitation - Hôpitaux, universités, équipements sportifs - Eclairage public, réseaux de distribution - Tableaux, contrôle, régulation - Automatisme, télécommande - Bases vie

A PANTIN

**LABO-PANTIN**

32, rue du Pré-Saint-Gervais - 845-74-48

ET LE

**STUDIO DES LIMITES**

4, avenue Anatole-France - 844-12-62

Sont à votre service pour :

**TOUS TRAVAUX AMATEURS  
NOIR ET COULEUR - DELAI RAPIDE**

REPORTAGES - IDENTITES - COMMUNIONS  
MARIAGES VENTE DE MATERIELS

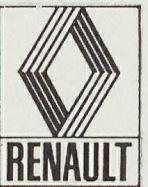
**GARDIENNAGE  
REGIONAL  
PARISIEN**

16, rue Denis-Papin  
93500 PANTIN

Entreprise de Sécurité Générale pour l'Industrie et le Commerce  
tél. 840-23-00

**REGIE NATIONALE  
DES USINES**

**RENAULT**



**AUBERVILLIERS**  
16, av. de la République  
352-21-05  
19, av. de la République  
834-26-80

**PANTIN**

13, av. du Gal.  
Leclerc

**843-61-60**

- EXPOSITION DE LA GAMME  
Financements :  
BAIL avec option d'achat  
location-crédit,  
reprise de votre véhicule  
aux conditions Argus
- VÉHICULES D'OCCASION  
"GARANTIE OR" 6 MOIS  
Toutes marques  
larges possibilités de crédit.

**MIROIR et DECOR**

Spécialiste du cadeau

Porcelaine - Cristaux  
Rustique Luminaire - Liste de mariage  
Tout le ménage

76-78, av. Jean-Jaurès - 93 PANTIN - 4-Chemin  
Tél. 845-12-20

*Editorial*

## DÉFENDRE LA SANTÉ

Le gouvernement s'attaque à la santé : c'est tout simplement un nouvel élément de sa politique d'austérité. Austérité qui frappe durement les plus pauvres et tous ceux qui vivent de leur travail. Austérité qui profite largement aux milliardaires.

Il est important, me semble-t-il, de bien situer les attaques contre la santé dans ce contexte d'ensemble de la politique gouvernementale. Il apparaît en effet de plus en plus clairement que l'on assiste simultanément au développement du chômage, à la casse des usines, à la hausse des prix, à l'aggravation de la misère qui frappe de plus en plus de foyers, aux attaques contre l'école, aux atteintes aux libertés politiques et syndicales, dont le projet Peyrefitte est un nouveau révélateur aux attaques contre la santé ...

En fait, atteintes aux conditions de vie et atteintes aux libertés vont de pair.

Et l'inverse est vrai, aussi. Il faut se rappeler que c'est après la guerre, dans le cadre d'un vaste essor du mouvement populaire, de la démocratie, qu'a été créée la Sécurité Sociale sur la proposition du ministre communiste Ambroise CROIZAT.

### IL FAUT DÉFENDRE LA SANTÉ IL FAUT DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Il est possible de gagner. Les millions de travailleurs qui ont agi, par la grève, les manifestations, à l'appel de la C.G.T. d'abord, et puis de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la F.E.N., avec les médecins en font la preuve. C'est à la suite de la grande manifestation, à l'appel de la C.G.T., le 13 mai, que le gouvernement a dû retirer son projet anti-Sécurité Sociale préparé par le député R.P.R. BERGER.

Le bon chemin, là comme ailleurs, c'est celui de l'action.

Jacques ISABET  
maire de Pantin  
conseiller général  
de la Seine Saint-Denis

### PERMANENCES DU MAIRE

& à partir du mois de juillet, Monsieur Le Maire reçoit le samedi sur rendez-vous.

TÉL. 843.61.66



# LA SANITÉ



▷ Service appréciable pour les 60 familles qui en bénéficient. Mais quelle solution pour les 254 familles qui attendent une place pour leurs enfants, pour la seule crèche municipale ?

Là encore, le gouvernement dégage ses responsabilités sur les collectivités locales et départementales, sur les familles.

La crèche collective apporte beaucoup aux touts-petits. Mais c'est un des équipements sociaux qui coûte le plus à la commune.

Le tableau suivant indique le montant de la part municipale.

## EXAMEN DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 1977 ET 1978 ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL 1979

	Année 1977 9730 jour/enf.	Année 1978 11184 jour/enf.	Année 1979 11000 jour/enf.
Taux d'occupation de la crèche	70,5 %	82,85 %	81,50 %
Dépenses (en frs)	786 184	1 011 107	1 151 799
Recettes (en frs)	615 025	765 257	862 624
A charge municipale (en frs)	171 159	245 850	254 525
Prix de revient de la journée enfant (en frs)	80 80	90 40	104 70
Part C.A.F. (en frs)	13 10	15 12	25 00
Part Département (en frs)	26 50	26 50	26 50
Part Familles (en frs)	23 60	26 80	30 00
Part Municipale (en frs)	17 60 (21,78 %)	21 98 (24,31 %)	23 20 (22,15 %)

Cette part municipale augmente régulièrement chaque année de : 17,60 Frs en 1977, elle est passée à 23,20 Frs en 1979. Le déficit qui était de 171 159 Frs en 1977, s'élève pour 79 à 254 525 Frs, soit une progression de 48,70 % en 2 ans.

## LE CENTRE DE P.M.I. rue Cornet

La question de la Protection Maternelle et Infantile n'est pas un problème nouveau.

La mise en place de l'ordonnance du 2 novembre 1945 a représenté un progrès considérable. Elle s'adressait plus spécialement aux femmes enceintes et aux enfants de 0 à 6 ans. Son objectif de «prévenir» et «guérir» a eu pour conséquence de réduire le taux de mortalité infantile.

Sur la ville de Pantin, il existe deux Centres de P.M.I. relevant du département :

- le centre de la rue Berthier
- le centre des Courtillières

Une centre communal : celui de la rue Cornet qui a été pris en charge par la commune et la D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) en mars 1970, et qui a pour rôle uniquement la protection des enfants de 0 à 6 ans.

Les consultations dans les Centres de P.M.I. ont pour objet de permettre le dépistage précoce des handicaps organiques notamment mentaux, sensoriels ou moteurs à certains âges, clefs de la petite enfance, en vue de la mise en œuvre des actions préventives et curatives d'ordre médical-para-médical, social.

En effet, le dépistage et la correction rapide d'une infirmité permet le rétablissement d'une relation normale de l'enfant avec le monde extérieur et permet également une reprise du développement psycho-moteur et intellectuel à une période capitale pour l'avenir de l'enfant.

Outre, la consultation proprement dite du nourrisson (état de santé, régime de l'enfant...) le service de P.M.I. procède aux vaccinations obligatoires (antidiphétique, antitétanique, antipolio-myélitique, antituberculeux...)

Le centre est ouvert les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les pédiatres sont à votre disposition sur rendez-vous les Lundi - Mardi - Vendredi l'après-midi et le jeudi toute la journée.

Les consultations sont gratuites et ouvertes à toutes les familles.

Aux pédiatres s'ajoutent une puéricultrice qui est un précieux secours pour les parents qui connaissent des difficultés; dans certains cas, elle peut consulter à domicile.

De plus, cette puéricultrice transmet aux assistantes sociales les différents problèmes qu'elle rencontre dans les foyers. Parfois assistantes sociales et puéricultrices effectuent ensemble des visites à domicile afin de régler plus facilement certaines questions que pose la situation de la famille.

## UN LIEU DE SOINS ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE : L'Institut Médico-Pédagogique «Louise Michel»



aussi très variable : certains entrent - ou retournent - à l'école (une vingtaine à ce jour) d'autres continuent dans un établissement du même type pour adolescents (I.M.P.).

Le financement est assuré au moyen d'un prix de journée payé par la Sécurité Sociale (de l'ordre de 240 Frs en 1979), la contribution de l'Éducation Nationale se faisant par la mise à disposition de 6 fonctionnaires.

La dualité de fonctions, éducative et thérapeutique se retrouve au niveau de l'équipe qui compte une trentaine de personnes de formation et d'origine professionnelle très différentes : psychiatres, pédiatre, psychologues, orthophoniste, kinésithérapeutes, psychorééducateur, éducateur, instituteurs, etc....

Les premiers I.M.P. avaient pour but la prise en charge globale et continue des enfants à l'intérieur d'une même institution.

Actuellement, le projet est à la fois beaucoup plus modeste et infiniment plus ambitieux : il ne s'agit pas de créer un lieu clos capable de supprimer tous les problèmes, mais d'apporter pour un moment plus ou moins long une aide à un enfant en difficulté.

On parle beaucoup des personnes handicapées et un réseau d'aide et d'assistance est mis en place. Il n'entre pas dans notre propos de faire l'analyse de ses limites et de ses dangers notamment sur le plan des libertés individuelles. On peut néanmoins remarquer que le concept global d'«handicapé» renvoie immédiatement à deux notions :

- celle d'handicap physique
- celle de permanence du handicap

alors que s'agissant d'enfants,

- dans la majorité des cas, il s'agit de problèmes d'ordre intellectuel ou psychique

- l'évolution est la règle, le propre d'un enfant étant de changer. Il s'agit donc de proposer une structure assez souple pour permettre à chacun, certes de progresser à son rythme, mais aussi de retrouver le désir de grandir.

En 1972, l'action conjuguée des parents et des personnes sensibilisées aux problèmes de l'enfance en difficulté regroupées au sein du Comité Local de l'A.P.A.J.H (Association loi 1901) et de la Municipalité se concrétisait par l'ouverture de l'I.M.P. «Louise Michel»

64, rue Charles Auray. Actuellement, 72 enfants de 3 à 16 ans y sont accueillis. Ils sont originaires de plusieurs communes du département et aussi des arrondissements de Paris les plus proches.

Depuis l'ouverture de l'établissement 70 enfants en sont sortis. La durée du séjour peut aller de moins d'un an à plusieurs années. L'orientation est

## CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

Une interview du médecin-directeur

### spontanée ?

En effet, elle peut ne pas l'être, d'autant plus que la société actuelle ne favorise en rien la démythification de ce genre de structure.

Le C.M.P.P. n'est ni un centre médical où l'on distribue des médicaments, ni une annexe de l'école. Il a pour but essentiel de prendre en compte l'intérêt du jeune et de l'aider.

La cure peut s'étaler dans le temps, ainsi les soins peuvent varier de quelques mois à quelques années en fonction de l'histoire individuelle de chaque enfant. Le rôle des parents est très important, et l'est d'autant plus, s'ils participent eux aussi à la cure de leur enfant.

**Pour les parents, ce doit être une expérience vécue plus ou moins difficilement.**

C'est vrai, ce n'est pas toujours facile, car c'est se remettre en cause ; c'est réfléchir sur ses propres expériences, ses manières d'agir. C'est pouvoir s'interroger, avec un minimum de culpabilité sur le pourquoi des troubles de l'enfant et pourquoi en tant que parents, il est si difficile d'y remédier.

Le C.M.P.P. ou centre médico-psychopédagogique ; ce terme compliqué, que veut-il dire, que recouvre-t-il ?

**Le Docteur SATONNET :** Le C.M.P.P. est un centre de consultations qui a pour but d'aider des jeunes et des familles rencontrant des difficultés, des problèmes, ceux-ci pouvant se présenter sous différentes formes :

- difficultés scolaires. Depuis l'échec scolaire, jusqu'au refus d'aller en classe en passant par des difficultés en lecture, écriture, orthographe, calcul...

- troubles de la relation du jeune avec son entourage familial ou éducatif.

- problèmes du comportement, turbulence, agitation, agressivité, manque d'attention, timidité excessive.

- difficultés affectives et autres formes de souffrances intérieures qui s'expriment directement ou à travers les troubles évoqués ci-dessus ou encore dans le domaine corporel, éneurésie (pipi au lit), migraines, insomnies, troubles digestifs, angoisses, terreurs nocturnes....

En rééducation ou en psychothérapie, l'enfant est écouté dans une relation à deux, de confiance «totale», de «neutralité bienveillante» et de secret. En effet, la relation qui se crée est très importante pour le développement de la cure de l'enfant. Seuls, l'enfant et le thérapeute y interviennent.

### Quels enfants viennent au C.M.P.P. ?

La plupart des enfants sont âgés de 5 à 11 ans, cependant les prises en charges administratives (Sécurité Sociale et Caisses particulières) sont accordées de la naissance à 20 ans. Les enfants sont généralement adressés par des instituteurs, des médecins P.M.I. ou libéraux des psychologues scolaires, des familles.

Le premier contact a lieu avec l'assistante sociale qui propose, en accord avec la famille, un rendez-vous avec un thérapeute ou un rééducateur, orthophoniste, psychomotricien, psychologue, psychiatre.

Régulièrement, l'équipe se réunit en «réunion de synthèse» pour parler des enfants et apprécier les difficultés et l'évolution de chacun.

Venir au C.M.P.P., est-ce une démarche

enfant qui joue est un enfant qui se construit, qui s'affirme. Le jeu permet de donner des repères dans l'espace pour ceux qui, par exemple, présentent des troubles de la motricité... Ensuite, le jeu devient plus élaboré et l'enfant doit respecter un contrat, la règle ; jusqu'au jeu imaginaire. Là, l'enfant exprime ses fantasmes, ses désirs, ses craintes qui sont élaborés et interprétés par le thérapeute.

Ce qui nous semble préoccupant, c'est le cas de l'enfant qui ne joue pas du tout ou encore qui ne parvient pas vraiment à jouer. Lorsque le «il ne pense qu'à jouer» désigne en effet une activité répétitive par laquelle il n'enrichit pas son champ d'expériences, notre but est alors, de répercer ce qui bloque l'enfant dans son évolution, dans sa créativité.

Le jeu n'est pas toujours employé pour aider les enfants. L'attitude pédagogique et dominante en rééducation orthophonique, réapprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul... , bien que cette attitude soit différente de celle des instituteurs.

### Tous les enfants de Pantin bénéficient-ils de cette structure ?

Hélas ! Non. Le quartier des Courtilières qui est isolé du reste de la ville mériterait un tel équipement.

Actuellement, la Commission Municipale, de la Santé et l'équipe du C.M.P.P. se penchent sur l'éventuelle mise en place d'une antenne, d'une annexe dans ce secteur car la demande y est importante. Nous souhaitons que cela puisse se concrétiser rapidement dans l'intérêt des petits pantinois. Mais pour cela, il faut se battre contre les autorités de tutelle

- notamment, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - là aussi, les consignes gouvernementales sont strictes. Les premiers entretiens que nous avons eu au sujet de l'ouverture d'une annexe montrent que non seulement la Sécurité Sociale n'est pas prête à favoriser le développement de ce secteur santé, mais comme l'a déclaré un responsable «tout cela coûte fort cher», et au contraire, il convenait d'envisager en Région Parisienne «la reconversion» de certains Centres !

Cela se passe de commentaires.

La Sécurité Sociale et la D.D.A.S.S. ne couvrent plus entièrement les frais du C.M.P.P. Un nouveau transfert de charges s'impose à la commune. En effet, en 1979, la D.D.A.S.S. a refusé d'augmenter le prix de séance conformément à son prix de revient, ce qui a abouti à un déficit, que règle la commune, soit 11.680.000 AF.

On peut dire sans exagérer, que ces structures de qualité sont actuellement menacées ; nous devons tout faire pour les maintenir.

## MONSIEUR DEMAZEUX

Conseiller Municipal  
Membre de la Commission Municipale de la Santé  
... donne son avis

C'est vrai que le C.M.P.P. est un établissement mal connu. Je suis d'accord sur le fond avec les explications données par le Docteur SATONNET et son équipe, pourtant je me pose certaines questions.

Par exemple, je comprends le malaise qu'éprouvent des parents à emmener leur enfant au C.M.P.P. Il va falloir s'expliquer, se raconter, se remettre en cause au bout du compte. Ce n'est pas



## POURQUOI L'A.P.A.J.H. ?

L'A.P.A.J.H., ce sigle exprime toute l'orientation de cette organisation : Association nationale Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

C'est un lieu de rencontre de tous ceux qui s'estiment concernés par les problèmes des handicapés et pas seulement de ceux qui le vivent dans leur chair et dans leur cœur.

C'est un organisme de réflexion, de défense des droits des handicapés et de leurs familles, de mise au point de propositions et de formulation de revendications en face des pouvoirs publics.

C'est aussi, un instrument de création et de gestion de structures de toutes sortes répondant aux besoins des handicapés.

C'est pourquoi, il nous faut être nombreux pour faire prendre conscience

et prendre en charge les problèmes qui se posent, imposer leur solution en créant une situation de fait qui place l'opinion, et par voie de conséquence, la puissance publique devant leurs responsabilités.

Demander pour «l'enfant problème» d'abord son droit à l'éducation et si possible à la meilleure, tout en lui dispensant parallèlement soins et rééducation. Tel est tout l'esprit, le sens de notre action militante.

C'est pourquoi, nous nous adressons à tous ceux qui, sous des formes diverses, sont en contact avec de nombreuses familles, qui luttent pour que l'enfant soit accueilli et reçoive une véritable éducation, digne d'un XXe siècle, l'armant pour assurer sa vie adulte.

Si vous estimez que, dans ce domaine, vous pouvez aussi apporter votre témoignage, votre concours, alors, nous



serons heureux de vous accueillir au

COMITÉ LOCAL DE PANTIN  
A.P.A.J.H.  
Mairie de PANTIN  
CCP. La Source 31.000.09.

facile et puis ce n'est peut être pas juste, car si je regarde autour de moi, qu'est-ce que je vois ?

Des gens qui courrent toute la journée : les transports, le travail, les courses, la vie quotidienne avec toutes les difficultés causées, aggravées par la politique d'austérité de nos gouvernements. Des gens à bout de souffle pour des salaires qui permettent tout juste de joindre les deux bouts et encore. . . pas toujours. Alors bien sûr que cela a des conséquences sur les enfants, bien sûr que l'enfant vit et reflète les difficultés de ses parents.

Nous vivons dans une société où l'argent règne, où les besoins ne sont pas pris en compte où en fait l'expression individuelle tout comme l'expression sociale sont amputées par la logique du profit. Je ne dis pas cela pour remettre en cause le travail des psychiatres, des psychologues. Il est indispensable de soulager, de soigner l'enfant qui souffre moralement, l'enfant qui a du mal à s'exprimer. Mais ce que je tenais à dire, c'est que je pense que la famille est traversée par les maux de notre société et que le bonheur individuel, familial et social se gagnera dans la lutte à tous les niveaux.

1920 : intervient la loi interdisant l'avortement et condamnant les femmes à de lourdes peines (amendes et prison) ;

1955 : décret condamnant l'information des moyens de propagande pour l'avortement ;

1967 : loi NEUWIRTH qui légalise dans certaines conditions la contraception ;

1973 : procès de Bobigny qui condamne la loi de 1920 ;

1975 : loi autorisant l'interruption de grossesse pour un délai de 5 ans ;

1980 : renouvellement et acceptation de la loi de 1975, sans modification de la procédure, mais aggravation des peines en cas de non-respect de la dite loi.

## INTERRUPTION DE GROSSESSE ET CONTRACEPTION

le médecin peut ainsi pratiquer l'interruption, mais il n'est pas tenu de la faire par la loi. Dans ce cas, il renvoie la femme dans un autre établissement hospitalier.

De plus, autorisation parentale pour les mineures et conditions de résidence pour les femmes étrangères sont exigées.

A lire ces quelques lignes, il apparaît que cette loi, même si elle légalise l'interruption de grossesse, n'en est pas moins restrictive :

- tous les centres hospitaliers ne disposent pas de service d'interruption de grossesse ;

- le délai de 10 semaines pourrait être porté à 12 ;

- les formalités administratives simplifiées ;

- les clauses spéciales pour les mineures et les étrangères abrogées ;

- enfin, cet acte devrait être pris en charge par la Sécurité Sociale, il en coûte actuellement la somme de 600 Frs sans anesthésie et de 750 Frs avec anesthésie. Une participation peut être demandée à la Direction Départementale

Pour interrompre sa grossesse, une femme doit :

- en faire la demande à son médecin, dans les 10 premières semaines de grossesse ;

- voir dans un centre de planning familial ou service social, une conseillère conjugale ou une assistante sociale qui lui délivrera une attestation de consultation ;

- retourner consulter son médecin, dans un délai de huit jours et lui remettre une confirmation écrite de la décision prise ;

## QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE PLANNING ? ...



EH BIEN VOICI ...

Centre CORNET  
14, rue E. et M.L. CORNET  
93500 - PANTIN  
Tel. 844.38.77 - 844.96.49  
ouvert de 8h à 19h 30

Centre Ste MARGUERITE  
28, rue Ste Marguerite  
93500 - PANTIN  
Tel. 845.56.61  
ouvert de 8h à 12h et de 13h 30 à 19h.

Centre Maurice TENINE  
Allée Neuve, rue Edouard Renard  
93500 - PANTIN  
Tel. 836.22.57  
ouvert de 8h 30 à 12h et de 14h à 19h 30

Interruption de grossesse

- Conseillère conjugale,  
- gynécologues, rendez-vous.  
- possibilité de gratuité pour la consultation médicale,  
- gratuité pour la conseillère conjugale,  
- gratuité pour les mineurs, même sans l'avis ou l'autorisation des parents.

Donner la vie au bon moment

## L'AIDE MÉNAGÈRE : CONDITION DU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

L'intervention de l'aide ménagère est indispensable pour permettre aux personnes âgées de vivre chez elles aussi longtemps qu'elles le souhaitent.

Son rôle consiste à exécuter tous les travaux nécessaires à la vie quotidienne que le retraité ne peut plus assumer : les courses, la cuisine, le ménage... .

De plus, sa présence sécurise et compense quelque peu l'isolement auquel est bien souvent vouée la personne âgée. Une grande amitié s'instaure entre elles deux, dans la plupart des cas.

### A PANTIN :

Actuellement 30 aides ménagères interviennent chez 137 retraités, à raison de 30 heures ou 60 heures par mois selon la situation et l'état de santé du bénéficiaire.

### LES MOYENS POUR L'OBTENIR :

Si vous êtes malade ou seul, incapable de faire certaines tâches, vous pouvez en faire la demande en vous adressant au Bureau d'Aide Sociale à la Mairie, muni d'un certificat médical.

Une enquêtrice passera à votre domicile pour instruire le dossier.

### IL FAUT SAVOIR :

- qu'il y a un plafond de ressources. Il est actuellement de 3 050 Frs par mois pour une personne seule et de 4 575 Frs par mois pour un couple.

- que votre participation financière est variable selon vos ressources (de 0 à 14,65 Frs de l'heure).

- que la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ou autres services tels la Sécurité Sociale paient une part (actuellement le remboursement horaire est au maximum de 31,50 Frs de l'heure).

### UN SERVICE A DÉFENDRE ET À DÉVELOPPER :

Malgré les remboursements des organismes participants et des usagers, ce service coûte cher à la commune.

En 1979, cela a représenté une charge de près de 150 000 Frs (15 millions de centimes) pour le B.A.S.

Il est donc important, indispensable d'obtenir les moyens financiers de l'Etat pour que cette prestation réponde aux besoins qui sont loin d'être satisfaits.

En effet, chaque jour de nouvelles demandes arrivent et il n'est pas toujours possible d'y répondre immédiatement.

Il faudrait l'améliorer en organisant un service de portage de repas à domicile par exemple, en augmentant, en tout cas, le nombre d'aides ménagères.

Mais cela suppose la lutte et notamment celle des personnes âgées pour obtenir les moyens que cela nécessite.

### LUTTES SUCCÈS :

Déjà elles ont permis de faire reculer le pouvoir : les retraités des grands services publics et des administrations d'Etat dépendant des régimes spéciaux ne pouvaient plus prétendre à ce service ; tout remboursement était suspendu par la Sécurité Sociale.

La protestation, tant des personnes âgées que des conseils d'administration des B.A.S. et des personnels, a contraint

le pouvoir à prendre les mesures nécessaires au rétablissement de ce service à ces retraités.

La Municipalité, pour sa part, est décidée à agir pour la poursuite et l'amélioration de ce secteur correspondant bien aux besoins actuels des anciens de notre ville aspirant à rester à leur domicile.

Et bien loin d'augmenter les charges d'Etat, le développement de l'aide ménagère est de nature à les réduire car il contribuerait dans de nombreux cas à éviter ou retarder une hospitalisation ou un hébergement en collectivité.

## LE BUREAU MUNICIPAL D'HYGIÈNE

Le Bureau Municipal d'Hygiène est une structure municipale qui a différentes attributions dans le domaine de :

- La Salubrité,
- La Sécurité,
- La Santé, L'Hygiène,

Tout d'abord, le B.M.H. traite toutes les affaires concernant la salubrité. Il est notamment sollicité pour régler les problèmes d'insalubrité des immeubles et logements qui demandent réparation et meilleur entretien de la part de leur propriétaire. Au cours de l'année 1979, 205 dossiers ont été traités, au 1er décembre 182 étaient classés, 23 étaient encore en cours de règlement.

En second lieu, le B.M.H. intervient au niveau de l'environnement et de la Sécurité Publique. Il tient un fichier de tous les établissements classés de la ville : (établissements industriels classés en 3 catégories selon le danger et les nuisances qu'ils comportent). Il tente de résoudre avec les responsables, les problèmes de pollution de l'air, comme le bruit. De plus, dans le cadre de la Sécurité Publique, il engage les procédures de péril pour les immeubles menaçant ruine, et qui présentent un danger pour les habitants.

Et pour terminer, le B.M.H. joue également un rôle important dans le domaine de la santé.

En effet, il tient sur ordinateur, les causes de mortalité ainsi que le fichier vaccinal de la population pantinoise. Ceci permet l'édition de convocations et de relances et donne ainsi à chaque habitant inscrit le point sur sa situation vaccinale.

En liaison avec les Centres de Santé, il assure les séances de vaccinations gratuites, et délivre attestations et carnets de vaccination.

Maintenant le B.M.H. développe les campagnes d'hygiène. La première campagne qui rencontra un vif succès fut



la lutte contre les poux dans le domaine scolaire. Le sujet est toujours suivi et un agent de désinfection passe régulièrement dans les écoles. Là, vient de se tenir la campagne en faveur de la dératification qui a dû permettre de régler un certain nombre de problèmes dans les vieux quartiers mais aussi pour des immeubles plus récents.

Voilà rapidement présentées les différentes activités du Bureau Municipal d'Hygiène. Mais dans le domaine de l'hygiène, beaucoup de choses restent encore à réaliser notamment dans le secteur alimentaire, domaine qui mériterait une surveillance plus approfondie, dans l'intérêt de chacun. Aussi, nous vous proposons de réfléchir à ces différents problèmes.

Le Bureau Municipal d'Hygiène fait savoir que pendant la période des congés Juillet et Août les séances de vaccinations gratuites seront interrompues.

Elles reprendront leur cours normal en Septembre (le 3 Septembre au C.M.S. Ténine et le 10 du même mois au C.M.S. Cornet).

## UN APPEL DE MADELEINE GUEU

Maire-Adjoint chargée du secteur santé

## SAUVONS LE DROIT A LA SANTÉ



Sous le prétexte de la crise, nos gouvernements attaquent tout ce qui concerne le secteur de la santé qui d'après eux coûte trop cher ; comme ci dans ce domaine on pouvait raisonner en terme de rentabilité.

Alors, il faut comprimer les dépenses et tout y passe : SÉCURITÉ SOCIALE - HOPITAUX - CONVENTION MÉDICALE - CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - CENTRE-MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE - CENTRES DE SANTÉ.

Tout cela est faux.

La France est au 8ème rang des 9 pays de la Communauté Européenne en matière de dépenses de santé par rapport au Produit Intérieur Brut. Et même, si l'on voulait raisonner en terme de rentabilité, n'est-il pas plus raisonnable de soigner dès qu'apparaissent les premiers symptômes d'une quelconque maladie, que d'attendre les atteintes plus graves et tout ce qui en découle.

Placés nous sur le plan humain et au contraire préconisons non seulement les soins, mais la Prévention et l'Éducation Sanitaire dont nous avons tant besoin - à la suite des répercussions sur la santé, des conditions de vie, de travail, et de stress d'une grande partie de la population.

Nous avons à notre disposition des CENTRES DE SANTÉ MUNICIPAUX, ces centres pluridisciplinaires permettent à chacun de se soigner de façon très

correcte, or ceux-ci ont de plus en plus de mal à exister.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, les conditions faites aux centres de santé ne permettent pas à ceux qui les ont mis en place dans l'intérêt de la population, d'être des gestionnaires au sens plein du terme, puisqu'ils n'ont pas la maîtrise des recettes.

De plus, le mode de rémunérations des activités des centres, l'absence de convention propre et l'absence de tout statut ne peuvent que conduire à la situation actuelle : les centres de santé ferment.

**LA SANTÉ EST UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE  
BATTONS NOUS  
POUR LA DÉFENSE ET LE MAINTIEN  
DE CES CENTRES DE SANTÉ  
STRUCTURE MÉDICALE DE QUALITÉ  
RÉPONDANT AUX INTÉRÊTS DE TOUS**

Les gestionnaires des Caisses d'Assurance Maladie comme le gouvernement, le savent. Mais ils appliquent une politique délibérée visant à la suppression des centres de santé, ou à leur marginalisation avec transfert des dépenses de santé de l'Assurance Maladie vers les Municipalités (si des collectivités veulent avoir des Centres de Santé, qu'elles en paient le coût !).

En fait, les répercussions de la crise économique sur les centres de santé sont de 4 ordres :

1<sup>er</sup> - Augmentation de certaines dépenses nettement plus rapidement que le taux moyen d'inflation et l'évolution du tarif des lettres-clés, en particulier les dépenses de chauffage pourtant indispensables dans un établissement sanitaire et de certains équipements comme le matériel radiologique rendant très difficile la modernisation.

2<sup>o</sup> - Répercussion de cette crise sur les finances des collectivités gestionnaires municipales.

3<sup>o</sup> - Augmentation des demandes de consultations et de soins, en particulier dans les villes où une forte partie de la population est touchée par le chômage. Ces personnes quittent parfois à regret leur médecin libéral qui les soignait depuis plusieurs années, car elles ne peuvent plus avoir accès aux soins qu'avec la pratique du tiers-payant, et l'on constate que même avec la pratique du tiers payant, il existe dans nos établissements une baisse certaine de l'activité du 15 au 25 de chaque mois. Cette augmentation de la demande dans ces Centres de Santé, qui bien souvent ne peuvent pas s'agrandir, allonge les délais de rendez-vous dans de nombreuses consultations, diminuant doncainsi la qualité du service rendu.

4<sup>o</sup> - C'est l'impossibilité de prendre en compte la demande. Pourtant certaines collectivités, par la création de nouveaux centres, maintiennent l'activité de ceux existants répondant ainsi, comme elles le peuvent aux aspirations de la population.

Pour ce qui concerne notre ville, le CENTRE TÉNINE des Courtillières a été doté pour l'année 1979 d'un fauteuil dentaire et le C.M.S. Cornet recevra fin juin un nouvel équipement dans ce domaine.

# LA SANTE DANS LA VILLE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**VILLE DE PANTIN**

**CRECHE**  
parc des Courtillières  
837.29.54

**P.M.I.**  
parc des Courtillières  
837.59.34

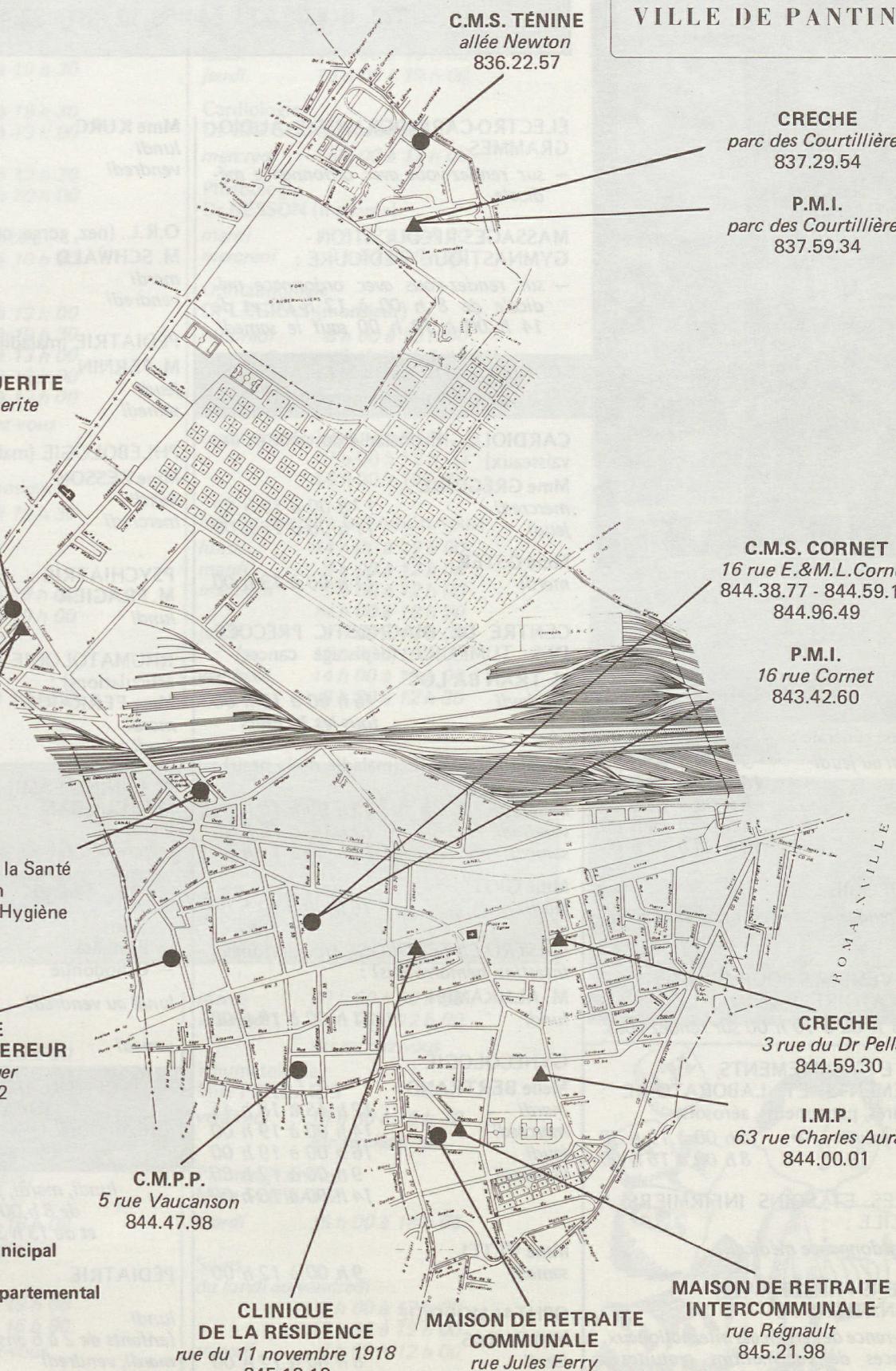
**C.M.S. CORNET**  
16 rue E.M.L. Cornet  
844.38.77 - 844.59.10  
844.96.49

**P.M.I.**  
16 rue Cornet  
843.42.60

**CRECHE**  
3 rue du Dr Pellat  
844.59.30

**I.M.P.**  
63 rue Charles Auray  
844.00.01

**MAISON DE RETRAITE  
INTERCOMMUNALE**  
rue Régnauld  
845.21.98



## LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX MUNICIPAUX

### CENTRE MÉDICO-SOCIAL E. & M.L. CORNET

14, rue Eugène et Marie-Louise Cornet  
Tel. 844.38.77 - 844.59.10 - 844.92.40

#### ÉLECTRO-CARDIOGRAMMES AUDIO-GRAMMES :

— sur rendez-vous avec ordonnance médicale.

#### MASSAGES RÉÉDUCATION - GYMNASTIQUE - PÉDICURE :

— sur rendez-vous avec ordonnance médicale de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 sauf le samedi.

#### CONSULTATIONS DE SPÉCIALISTES

sur rendez-vous uniquement

#### CARDIOLOGIE (maladie du cœur et des vaisseaux)

Mme GRÉGOIRE  
mercredi 17 h 00 à 19 h 00  
jeudi 11 h 00 à 13 h 00

Mme OSTER  
mardi 11 h 00 à 13 h 00

#### CENTRE DE DIAGNOSTIC PRÉCOCE DES TUMEURS (dépistage cancer) :

M. TRAN BA LOC  
vendredi 16 h 00 à 19 h 00  
tous les 15 jours

#### DERMATOLOGIE (maladie de la peau) :

M. ZELLER  
mercredi 12 h 00 à 16 h 00  
vendredi 12 h 00 à 16 h 30  
samedi 12 h 30 à 14 h 30

Mme GIOT  
jeudi 16 h 00 à 19 h 00

#### GASTRO-ENTEROLOGIE (foie, estomac, intestins, hémorroïdes) :

M. ALHKAMPH  
lundi 11 h 00 à 19 h 00

#### GYNÉCOLOGIE :

Melle BERTRAND  
mardi 12 h 45 à 18 h 45  
mercredi 14 h 00 à 19 h 00  
jeudi 16 h 00 à 19 h 00  
vendredi 9 h 00 à 12 h 00  
14 h 00 à 16 h 00

Mme VETEL  
samedi 9 h 00 à 12 h 00

#### OPHTALMOLOGIE :

M. LEGRAS  
lundi 8 h 00 à 12 h 00  
mercredi 17 h 00 à 19 h 00  
jeudi 17 h 00 à 19 h 00

#### TOUS LES JOURS

##### Médecine générale :

du lundi au jeudi 9 h 30 à 12 h 00  
16 h 30 à 19 h 00  
vendredi 9 h 00 à 12 h 00  
14 h 00 à 19 h 00  
samedi 9 h 30 à 12 h 00

##### RADIOLOGIE :

— sur rendez-vous avec ordonnance médicale.

##### PRÉLEVEMENTS POUR EXAMENS DE LABORATOIRE :

— de 8 h 00 à 10 h 00 sur rendez-vous.

##### SOINS ET TRAITEMENTS, PANSEMENTS ET LABORATOIRE :

— piqûres, pansements, aérosols,  
tous les jours 8 h 00 à 19 h 30  
samedi 8 h 00 à 16 h 00

##### PIQURES ET SOINS INFIRMIERS A DOMICILE :

— sur ordonnance médical.

##### EXAMENS PRÉNUPTIAUX

VACCINATIONS :  
— délivrance de certificats internationaux.  
— Séances de vaccinations gratuites :  
2 ème et 4 ème mercredi de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00



## CENTRE MÉDICO-SOCIAL MAURICE TÉNINE

allée Newton - Les Courtillières  
Tel. 836.22.57

#### Médecine Générale

tous les jours du lundi au vendredi  
9 h 30 à 12 h 00  
16 h 30 à 19 h 30

mardi après-midi

15 h 30 à 19 h 30  
samedi 9 h 30 à 13 h 00

Soins 8 h 30 à 12 h 30  
14 h 00 à 20 h 00

Labo tous les matins  
8 h 30 à 10 h 30

Radiologie 11 h 00 à 13 h 00  
16 h 00 à 19 h 30

mercredi 10 h 00 à 13 h 00  
jeudi 10 h 00 à 13 h 00  
vendredi 10 h 00 à 12 h 00

sur rendez-vous

O.R.L. Dr M. SCHWALD (monsieur)  
vendredi 17 h 30 à 19 h 30

Pédiatrie Dr PAGA (monsieur)  
mardi 10 h 00 à 12 h 00  
jeudi 16 h 00 à 19 h 00

Dermatologie Dr GIOT (madame)  
mardi 16 h 30 à 19 h 30

Gynécologie Dr VETEL (madame)  
lundi 16 h 00 à 19 h 00  
jeudi 16 h 00 à 19 h 00

Cardiologie Dr GRÉGOIRE (madame)  
mercredi 15 h 00 à 17 h 00

Phlébologie Dr BESSON (madame)  
mardi 17 h 30 à 19 h 30  
mercredi 9 h 30 à 10 h 30

Ophtalmologie Dr LEGRAS (monsieur)  
vendredi 8 h 00 à 12 h 00  
1 samedi par mois de 12 h à 16 h

Kinésithérapie Madame DURAND  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9 h 00 à 12 h 00  
14 h 00 à 19 h 30

Service dentaire (sur rendez-vous)

lundi 14 h 00 à 19 h 00  
mardi 9 h 00 à 12 h 00  
mercredi 9 h 00 à 12 h 00

jeudi 14 h 00 à 19 h 00  
9 h 00 à 12 h 00  
15 h 00 à 19 h 00

vendredi 14 h 00 à 19 h 00  
samedi 8 h 30 à 12 h 30

## CENTRE MÉDICO-SOCIAL SAINTE-MARGUERITE

28, rue Sainte-Marguerite  
Tel. 845.56.61

#### Médecine Générale :

Dr LARTIGUE

mardi 7 h 30 à 10 h 00

jeudi 7 h 30 à 10 h 00

mercredi 14 h 30 à 17 h 00

samedi 7 h 30 à 10 h 00

sans rendez-vous

Gériatrie (personnes âgées)

Dr N. GUYEN DUC

mardi 14 h 00 à 16 h 00

Pédiatrie

Mme AZOULAY

Lundi 17 h 00 à 19 h 00

mercredi 14 h 00 à 16 h 00

sur rendez-vous

Gynécologie

Mme VETEL

tous les jours de 8 h à 10 h

mardi 16 h 00 à 19 h 00  
vendredi 9 h 00 à 12 h 00

sur rendez-vous

Rhumatologie

Mlle FERRARIS

vendredi 14 h 30 à 16 h 30

sur rendez-vous

Planning familial

Mme SCHWARZ

mardi 16 h 00 à 18 h 00

Soins

du lundi au vendredi

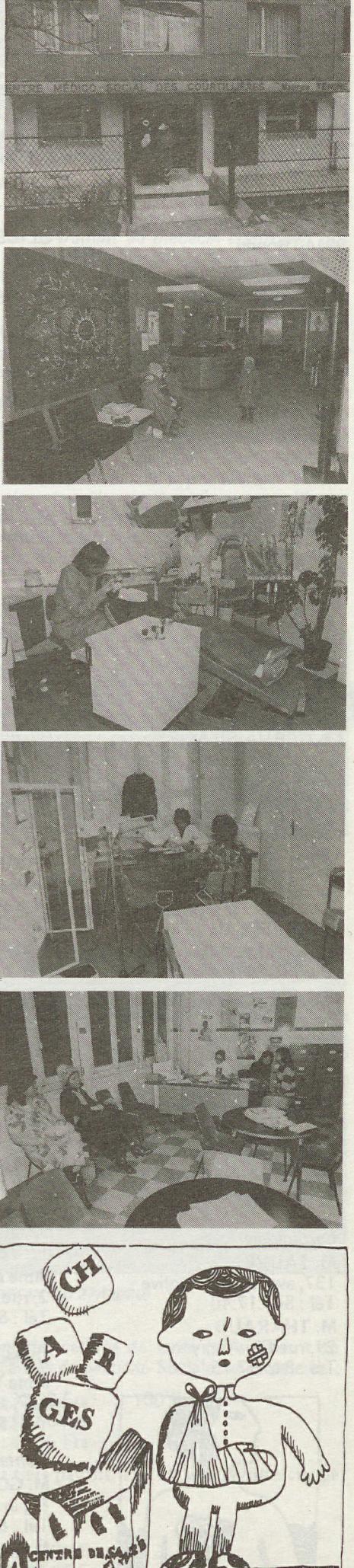
8 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 19 h 00

samedi 8 h 00 à 12 h 00

Laboratoire

tous les jours de 8 h à 10 h



## HÔPITAUX

**AVICENNE**  
(Franco-Musulman)  
125 route de Stalingrad  
93000 Bobigny  
Tél. 830.12.33

**JEAN VERDIER**  
avenue du 14 juillet  
93140 Bondy  
Tél. 847.31.03

**FERNAND VIDAL**  
Centre anti-poisons  
200 rue du Fbg St Denis  
93 Saint-Denis  
Tél. 205.63.29

**Hôpital communal**  
rue du Dr Delafontaine  
93 Saint-Denis  
Tél. 821.61.40

**Hôpital d'enfants Herold**  
7 place Rhin-Danube  
75019 Paris  
Tél. 205.53.36

**Clinique de la Résidence**  
rue du 11 novembre  
93500 Pantin  
Tél. 845.13.19

## AMBULANCES

**LA GERVAISENNE**  
1 avenue Anatole France  
93500 Pantin  
Tél. 844.93.41

**EXPRESS AMBULANCES**  
128 av. du Général Leclerc  
93500 Pantin  
Tél. 844.53.53

**PAILLUSSEAU J.Pierre**  
8 rue Lamartine - Pantin  
Tél. 837.30.85

**Appareil digestif**  
**M. AUDEBERT**  
56, rue Victor Hugo -  
Tél. 843.59.55

**Angiologie**  
**M. BATTINO**  
44, rue Hoche -  
Tél. 845.02.00

**Cardiologie**  
**M. TAUVE**  
137, avenue Jean Lalive -  
Tél. 845.17.40

**M. THARAUD**  
29, rue Ch. Auray -  
Tél. 845.97.75



## DIVERS

**S.A.M.U. : 830.75.34**

**A.U.H. : 838.18.18**

**S.O.S. MÉDECINS**  
707.77.77 et 337.77.77

**POLICE (Commissariat)**  
5-7 rue Victor Hugo -  
93500 Pantin  
Tél. 845.05.35

**SAPEURS POMPIERS**  
16 rue Cornet - Pantin  
Tél. 845.06.37

**NOURRICES (Service des)**  
Parc des Courtillères -  
93500 Pantin  
Tél. 837.59.34

**HYGIENE MENTALE**  
(Dispensaire)  
28 rue Ste Marguerite  
Tél. 845.31.49

**A.C.M.S. Médecine**  
du Travail (secteur privé)  
Association Interprofessionnelle des Centres médico-sociaux de la R.P.  
132 av. Jean Lalive-Pantin  
Tél. 845.00.39

**SÉCURITÉ SOCIALE**  
Centre N° 57  
1 rue V.Hugo - Pantin  
Tél. 844.44.97

**SÉCURITÉ SOCIALE**  
Centre N° 176-Courtillères  
64 rue Ed.Renard- Pantin  
Tél. 837.21.10

Heures d'ouverture :  
8h30 - 16h

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE PANTIN

**Monsieur AIM**  
49, avenue Jean Lalive -  
Tél : 845.84.21

**Monsieur BATTINO**  
44, rue Hoche - Pantin  
Tél : 845.02.00

**Monsieur BAXIOCCHI**  
95, avenue Jean Lalive -  
Tél : 844.16.49

**Monsieur BRAMI**  
4, rue de la Fontaine -  
Tél : 837.44.48

**Monsieur CAMARCAT**  
20, rue Magenta -  
Tél : 845.12.53

**Monsieur CHEVRIER**  
9, rue Étienne Marcel -  
Tél : 845.88.08

**Monsieur COLLET**  
47, avenue Édouard Vaillant -  
Tél : 845.75.38

**Monsieur FELCE**  
49, parc des Courtillères -  
Tél : 837.44.21

**Monsieur FLOQUET**  
5, rue Delizy -  
Tél : 845.12.09

**Monsieur ISAL**  
137, avenue Jean Lalive -  
Tél : 845.17.27

**Monsieur JACQUES**  
88, avenue Jean Jaurès -  
Tél : 845.15.68

**Monsieur LAROZA**  
2, rue Courtois -  
Tél : 845.10.47

Heures d'ouverture :  
8h30 - 16h

**Monsieur LARTIGUE**  
87, rue Jules Auffret -  
Tél : 845.98.40

**Monsieur LASCAR**  
36, rue du Prè-Saint-Gervais  
Tél : 845.80.19

**Monsieur LEVY**  
32, rue Jules Auffret -  
Tél : 845.45.17

**Monsieur MARIANA**  
135, avenue du Bois Prolongé  
Tél : 845.27.28

**Monsieur MEUNIER**  
4, rue du 11 novembre  
Tél : 843.01.09

**Monsieur MICHAUD**  
101, avenue Jean Lalive -  
Tél : 845.53.17

**Monsieur NISSANT**  
11, rue Delizy -  
Tél : 845.93.82

**Monsieur PERON**  
46, place de l'Église -  
Tél : 845.01.45

**Monsieur RAHON**  
13, rue Eugène et M.L. Cornet  
Tél : 845.99.04

**Monsieur REY**  
55, avenue Anatole France  
Tél : 843.38.00

**Monsieur ROUSSEL**  
73, rue Victor Hugo -  
Tél : 845.73.68

**Monsieur RUDANT**  
5, avenue Anatole France -  
Tél : 845.60.31

**Monsieur TRAMUS**  
11, rue Delizy -  
Tél : 845.93.82



## SPÉIALISTES LIBÉRAUX SUR LA VILLE

### Dermatologie

**M. PAILLER**  
137, avenue Jean Lalive -  
Tél : 844.68.68

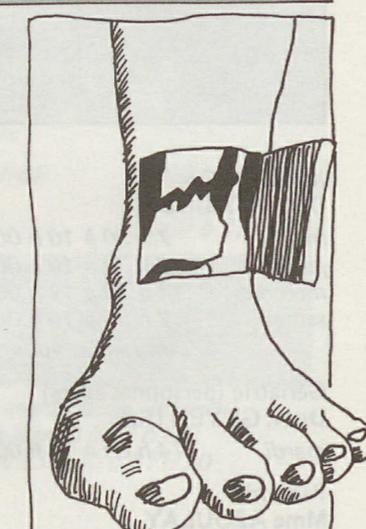
**M. BELLAICHE**  
52, avenue Jean Jaurès -  
Tél : 845.27.14

**Mme LAROZA**  
2, rue Courtois -  
Tél : 845.10.47

**Gynécologie**  
**Mme TAUVE**  
137, avenue Jean Lalive -  
Tél : 845.17.40

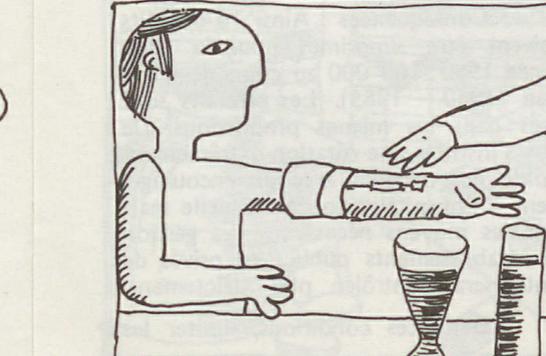
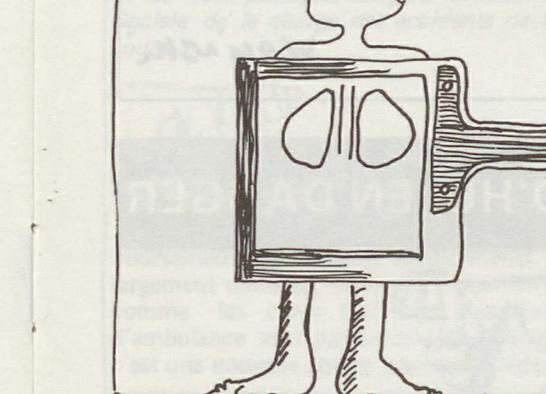
**Ophtalmologie**  
**M. GOERE**  
87, avenue Ed. Vaillant -  
Tél : 845.28.61

**M. MILLER**  
29, rue Ch. Auray -  
Tél : 845.97.75



**Rééducation et réadaptation fonctionnelle-rhumathologie**

**M. PEYRONNET**  
33, rue du Prè-St-Gervais -  
Tél : 845.65.22



## LA NOUVELLE CONVENTION MÉDICALE UNE RÉGRESSION INACCEPTABLE EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

La nouvelle convention médicale vient d'être signée, son texte hélas sans surprise confirme les craintes que l'on pouvait avoir devant les exigences du patronat qui grâce au soutien du Syndicat F.O. a pu négocier avec une centrale syndicale médicale minoritaire : la FMF un texte qui reprend toutes les mesures antisociales qu'il désirait faire aboutir :

- enveloppe globale
- médecine double secteur
- et les conséquences qui en découlent.

L'enveloppe globale, cela consistera pour les médecins conventionnés à limiter au maximum leurs prescriptions et leurs arrêts de travail afin que la dépense annuelle de la Sécurité Sociale ne dépasse pas un certain volume ; tout sera fait pour les persuader d'aller dans

ce sens, ils recevront régulièrement des relevés de la Sécurité Sociale (les Tableaux Statistiques d'Activités des Praticiens ou Profils) ou figureront les dépenses qu'ils auront ordonnées à leurs patients (honoraires, prescriptions médicales, indemnités journalières) ainsi que le coût moyen de la dépense médicale dans le département.

Les médecins considérés comme prescripteurs exagérés seront fortement incités à rentrer dans le rang sous peine de sanctions pouvant aller du déconventionnement au remboursement sur ses propres deniers des dépenses estimées non justifiées. Les médecins contrôleurs de la Sécurité Sociale promus au rôle de médecin Sécurex devront jouer au mieux leur fonction de dissuasion tant auprès de leurs collègues que des usagers. En

particulier tout arrêt de travail devra être motivé par une information du médecin traitant au médecin contrôleur qui sera seul juge de sa validité. Ce procédé profondément étranger à la pratique médicale française qui laissait au médecin traitant toute liberté d'appréciation quant aux modalités de traitement, porte en lui la source de conflits nombreux ou l'intérêt du malade aura certainement du mal à être respecté.

Un certain nombre de médecins seront tentés devant ces « pesanteurs administratives » de se placer hors convention et pratiqueront des honoraires libres ; apparaîtra alors une sélection par l'argent qui existait déjà avec la dernière convention médicale mais de manière négligeable alors qu'elle va devenir un phénomène important de la pratique médicale des années à venir.

## CE QUE VOUS AUREZ A PAYER A PARTIR DU 1er JUILLET 1980 AVEC LES MÉDECINS CONVENTIONNÉS.

### NOUVEAUX HONORAIRES CONVENTIONNELS

	Echéance du 1/7/1980	Echéance du 5/1/1981	Echéance du 30/3/1981
<b>CONSULTATION</b>			
- GÉNÉRALISTE	46	50	-
- SPÉIALISTE	68	70	-
- PSYCHIATRE	100	102	-
<b>VISITE</b>			
- GÉNÉRALISTE	60	-	63
- SPÉIALISTE	78	-	81
- PSYCHIATRE	110	-	113
<b>MAJORIZATION NUIT</b>	90	-	-
<b>MAJORIZATION DIMANCHE</b>	70	-	-

(QUOTIDIEN DU MÉDECIN DU 27/06/80)

En ce qui concerne les consultations des centres de santé qui subissent un abattement injuste de 7 % imposé par les caisses de Sécurité Sociale, vous paierez :

La consultation de généraliste : 37,20 Frs 100 %  
La consultation de spécialiste : 55,80 Frs  
La consultation de psychiatre : 85,56 Frs

De plus, vous pourrez bénéficier du tiers payant. Là, ne sera à votre charge que le ticket modérateur qui s'élève :

Pour la consultation de généraliste : à 9,30 Frs  
Pour la consultation de spécialiste : à 13,95 Frs  
Pour la consultation de psychiatre : à 21,39 Frs

concitoyens et cela non à un niveau minimal mais au contraire par l'ouverture à tous, de possibilités de soins de haute qualité venant atténuer dans la mesure du possible ce que les autres inégalités socio-économiques pouvaient avoir d'insupportables.

Pantinois, pantinoises, usagers de la sécurité sociale, il est plus que jamais nécessaire d'exiger le retour de la sécurité sociale à sa vocation première d'outil de protection de la santé tant sur le plan de la qualité des soins que chaque citoyen est en droit d'exiger, qu'au niveau des prestations sociales

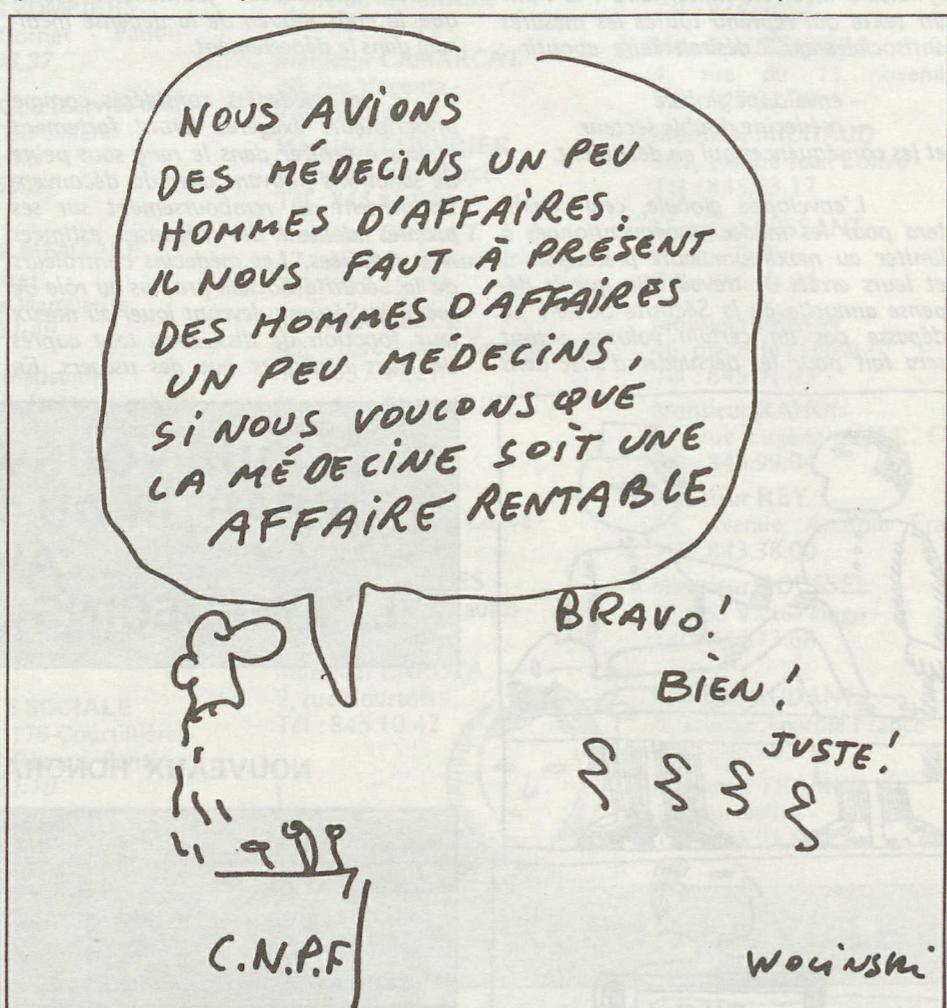
► Ainsi les couches sociales les plus modestes auront accès à une médecine où les médecins en dehors de tout problème de probité professionnelle, seront soumis à une pression de la part des organismes de Sécurité Sociale dirigés par le patronat, pour exercer une médecine la plus économique possible. Il s'en suivra qu'on le veuille ou non, un retard certain à la prise en charge des malades ; or que ce soit en matière de cancer comme pour beaucoup d'autres maladies : maladies infantiles ou dépressions nerveuses en particulier, si fréquentes de nos jours, seuls des soins précoce peuvent permettre un retour rapide à la santé et une absence probable de séquelles. Lorsqu'on sait qu'actuellement tous ces risques ne sont pas encore parfaitement pris en main, l'on peut craindre pour le futur, la réapparition de formes graves de maladies que la pratique médicale de ces quinze dernières années avaient réussi à faire considérablement régresser (tuberculose, lésions cardiaques du rhumatisme articulaire aigu, ostéomyélite, etc.)

Il importe donc que dans les semaines et les années à venir se mette en place une lutte pour la reconquête de la Sécurité Sociale par ses usagers, pour que cet organisme social redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est à dire, une incarnation de la solidarité nationale en ce qui concerne la santé, problème crucial s'il en est pour nos

sans lesquelles le droit de se soigner n'est qu'illusoire.

Exprimez votre mécontentement et joignez votre protestation à toutes celles qui vont s'élever dans les semaines à venir pour obtenir l'élaboration d'une Convention Médicale et d'une politique de santé qui prenne en compte les besoins réels de la population tant sur le plan des soins que de la prévention.

Dr MONTEILLARD - CALAS Jean  
Médecin Chef  
des C.M.S. Municipaux de Pantin.



## LA SANTE, AUJOURD'HUI EN DANGER

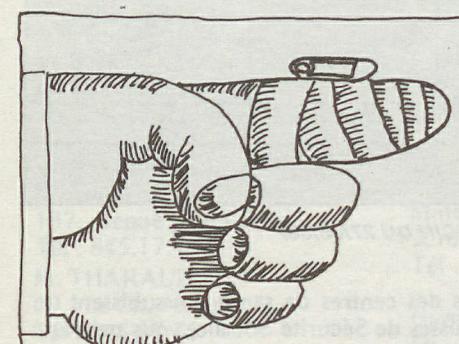
ne font qu'aggraver cet état de fait. Le Conseil des Ministres a défini les moyens à mettre en œuvre pour bloquer les dépenses d'assurance maladie. Voici ces principaux moyens :

● 1) les hôpitaux doivent respecter les budgets primitifs ; en matière d'investissement les programmes non engagés seront réexaminés. Pour l'avenir, de façon à respecter les normes de croissance des dépenses, une règle nouvelle sera appliquée : le coût de fonctionnement supplémentaire résultant des investissements nouveaux devra être gagé par des économies réalisées notamment par la réduction des dépenses de fonctionnement ou la suppression de lits sous-utilisés...



Conséquences : Ainsi 10 000 lits doivent être supprimés pour la seule année 1980. 100 000 au cours du VIIIe Plan (1980 - 1985). Les effectifs sont visés dans les mêmes proportions. De plus s'institue une rotation extrêmement rapide des malades avec un encouragement à l'hospitalisation à domicile mais sans les moyens nécessaires. La gestion des établissements publics et privés de santé sera contrôlée plus strictement.

Dans ces conditions, limiter les ▷



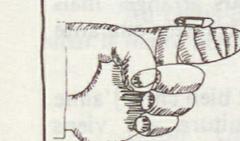
Aujourd'hui, la santé est en danger, tous les acquis de ce secteur gagnés petit à petit au lendemain de la guerre sont remis en cause.

25 Juillet 1979 : Attaque gouvernementale... Journée noire pour la santé !

Les mesures prises au cours du Conseil des Ministres du 25 Juillet 1979,

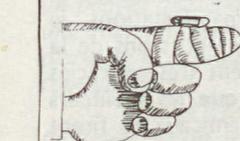
► dépenses de santé entraîne à plus ou moins longue échéance l'asphyxie des centres de santé. Déjà pénalisés par les abattements de tarifs, comment pourront-ils faire face à l'accroissement continu des charges si les recettes restent bloquées et diminuent ? 50 ont fermés en région parisienne ces dernières années.

● 2) ... Pour les médecins, la sauvegarde du mode d'exercice libéral de la profession, implique la maîtrise des coûts. A partir de 1980, une règle nouvelle sera appliquée : globalement, les dépenses résultant de l'exercice de la médecine, qui comprennent le montant total des honoraires perçus par les praticiens et le coût de leur prescription, seront plafonnées. La négociation d'un nouveau dispositif de fixation des honoraires sera entreprise...



Conséquences : La convention qui intervenait entre le corps médical et les 3 caisses de Sécurité Sociale a pris fin le 1er mai. La nouvelle convention signée par une minorité de médecins instaure 2 types de médecine : une médecine de riches ; une médecine de pauvres en créant deux catégories de praticiens. La première convention sera tenue de modérer les prescriptions dont le volume global servira à la fixation des honoraires, la seconde, aux tarifs libres laissera donc une plus grande part de la somme payée à la charge de l'assuré.

● 3) ... Le Conseil des Ministres a approuvé un programme de mesures proposé par le ministre de la santé, visant à lutter contre les soi-disant «abus» constatés notamment en ce qui concerne la délivrance de médicaments et à renforcer le contrôle sur les arrêts de travail. Un projet de loi rendant obligatoire l'assurance individuelle des conducteurs et de leurs passagers allègera la Sécurité Sociale de la charge des accidents de la route...

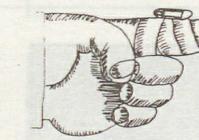


Conséquences : Le taux de remboursement de certains médicaments a largement diminué, celui des traitements comme les cures thermales, les frais d'ambulance sont passés de 100 à 70 %, c'est une nouvelle charge pour les familles.

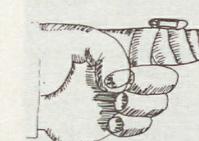


Pour les médecins c'est prescrire moins d'arrêts malades, sinon ils se verront sanctionnés par les Caisses. De plus, les heures de sortie seront désormais limitées de 10 à 12 heures pour le matin et de 16 h à 18 h pour l'après-midi.

● 4) ... Un programme d'économie de gestion portant sur les organismes de Sécurité Sociale et les mutuelles sera mis en œuvre...



Conséquences : C'est l'instauration du ticket modérateur d'ordre public qui interdit aux mutuelles, depuis le 1er Mai, de rembourser intégralement la part laissée par la Sécurité Sociale à la charge des assurés. Instauration du ticket modérateur venant après les hausses régulières des cotisations de Sécurité Sociale.



D'autres mesures découlant des précédentes sont intervenues :

- La Sécurité Sociale est supprimée aux chômeurs depuis le 25 mars dernier, lorsque les indemnités ne sont plus perçues depuis 1 an. Le système contraint les plus défavorisés à recourir à l'assurance privée... à moins de se soigner, comme en témoignent les derniers chiffres indiquant un ralentissement du taux de progression des dépenses de santé.



Le 13 Mai 1980 : La riposte massive des travailleurs.

Devant cette avalanche de mesures néfastes pour les travailleurs, qui leur imposent désormais des choix, la manifestation du 13 Mai a été en l'occurrence un désaveu total et massif de la part de la population. De plus, grâce aux luttes de la population, la plupart des mutuelles refuse d'appliquer le ticket modérateur d'ordre public, le projet BERGER a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Le gouvernement est donc mis en échec. Mais il faut aller plus loin pour que les acquis ne soient pas bradés par la politique giscardienne. Se soigner doit rester un droit accessible à chacun et non pas devenir le luxe de quelques-uns.

- Les retraités vont cotiser : A partir du 1er juillet, 1 % sera pris sur leur maigre retraite pour la Sécurité Sociale.

- Les personnes âgées paieront en cas d'hospitalisation, selon le cas, un forfait de 170 Frs par jour pour un long séjour (au-delà de 2 mois) et de 80 Frs, s'ils bénéficient de la longue maladie.

Il y a le fameux projet BERGER. Le projet, s'il était adopté vide complètement la Sécurité Sociale de son contenu. Selon ce projet, le Parlement fixe chaque année un seuil de dépenses. Si la Sécurité Sociale le dépasse, les cotisations et les impôts des salariés seront augmentés. Des taxes seront instaurées sur le tabac, l'alcool, la voiture, certains loisirs dits de «risques excessifs» comme le ski par exemple.

La journée du 23 Mai a été une nouvelle étape dans la riposte pour défendre le droit à la santé, avec la participation des syndicats de médecins qui avaient fermé leur cabinet ce jour-là.

# Vie Locale

## COMPTE-RENDU ANIMATION FEMMES

Quelques femmes se sont réunies le 8 mai à la bibliothèque Romain Rolland pour parler de leurs problèmes, emprunter des livres répondant aux questions qu'elles se posent.

Les bibliothécaires pensaient partir du thème : «La femme et le travail». Aucune introduction n'a été nécessaire. Un riche dialogue s'est immédiatement instauré.

Certaines femmes exerçaient une activité professionnelle, d'autres pas.

Toutes constataient avec tristesse combien dans ces cités des Courtillères, il était difficile d'établir des contacts avec les autres.

Les enfants ? - Un élément enrichissant dans leur existence mais comment trouver une place en crèche, une nounrice compétente ? Quelle est la meilleure solution pour le développement du jeune enfant ?

Celles qui restaient à la maison auraient souhaité pouvoir «souffler» quelques heures, laisser leur enfant dans une halte-garderie, pouvoir participer à certaines activités organisées par la maison de quartier (poterie, etc...) -Paris est loin ; la coupure des deux heures (14 h - 16 h) ne permet pas à celles qui ont des enfants d'être de retour pour la sortie des classes.

Comment vaincre l'isolement ?

La discussion était animée et l'on ne sentait pas un fossé entre la femme qui travaillait et celle qui restait à la maison. Le travail : un choix ? Certaines avaient recommencé à travailler, le mari au chômage.

D'autres cherchaient vainement un emploi, depuis quelques mois. Une d'entre elles exprimait ses réticences par rapport au travail féminin : «Nous, femmes, sommes mal payées ; nous avons peu de chance d'obtenir une promotion. Seul un homme a de l'avancement».

Le partage des tâches ? Oui bien sûr, les maris aident. Mais : «mon mari est si fatigué que j'ai des scrupules, le soir, à lui demander de m'aider» dit l'une d'entre elles : «il faudrait travailler moins».

Les horaires aménagés ? Bien sûr, cette solution peut nous arranger mais nous continuons à travailler quarante heures.

Les loisirs ? C'est bien cher. J'aime surtout prendre la voiture. Je viens d'avoir le permis : maintenant je me sens plus libre. Je peux emmener les enfants au parc de la Courneuve».

*Il est impossible de retraduire complètement ces paroles de femme mais une volonté d'une vie meilleure apparaît. Les jeunes femmes ont emprunté des romans, des documentaires. Nous nous sommes promis de donner un prolongement à la journée : rencontre avec un écrivain, débat autour d'un thème qui les préoccupe : le travail, la famille, les enfants, l'école ?*

Lucien SACLIER, doyen du Conseil Municipal a récemment donné démission de sa responsabilité de maire-adjoint.

Le Conseil Municipal réuni le jeudi 5 Juin 1980 dernier, a élu Monsieur André DUBREUIL pour lui succéder au Bureau Municipal.

Vendredi 25 Avril, une réception était offerte en l'honneur de Lucien SACLIER, au cours de laquelle Jacques ISABET, Maire, Conseiller Général, a tenu à le féliciter pour sa longue carrière, tout comme Jacqueline CHONAVEL, député du secteur, retenue par ses nombreuses obligations qui avait envoyé un message.

Au cours de cette réception, Monsieur le Maire devait déclarer notamment :

*Mon cher Lucien, Madame, Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues, je suis obligé de dire que c'est avec une certaine émotion que j'ai reçu la lettre que me remettait Lucien SACLIER pour m'annoncer son désir de démissionner de son poste de maire-adjoint.*

*S'il en est ainsi, c'est que Lucien tient dans notre ville, dans notre Municipalité, une place importante. Du fait de sa responsabilité de maire-adjoint, bien sûr, mais je dirais aussi, et surtout, du fait de sa personnalité. En clair, tous les élus, le personnel communal, la population, les cadres communaux, sont très attachés à Lucien et il le mérite.*

*J'ai tenu à souligner devant le Bureau Municipal et le Conseil Municipal, combien il était courageux de la part de Lucien SACLIER de remettre sa démission afin de permettre l'élection d'un jeune maire-adjoint. C'est courageux quand on connaît la vitalité de Lucien malgré ses bientôt 86 années. Une vitalité qui l'amène à être au courant de tout dans notre Municipalité. Une gentillesse aussi qui l'amène à être toujours disponible, qu'il soit sollicité pour une signature ou un paquet de signatures, pour participer à une réunion, pour assurer un mariage à la place d'un collègue empêché, Lucien dit toujours oui.*

*Cela m'amène d'ailleurs à dire que de toute façon restant Conseiller Municipal, Lucien restera un actif parmi nous, et j'espère que nous continuerons à le voir aussi souvent qu'il le pourra dans la mairie et qu'il va de soi que je lui conserve une délégation de signatures.*

*Lucien a été élu Conseiller Municipal pour la première fois en avril 1923, il y a donc tout juste 57 ans. En qualité de doyen d'âge du Conseil Municipal, il a remis leur écharpe de maire à Jean LOLIVE et à Fernand LAINAT et à moi-même, voici trois ans.*

*Lucien SACLIER, c'est aussi un homme d'union et à ce titre je tiens à lui rendre hommage. Et je me permets de vous dire à ce propos, les regrets de F. ASENSI, secrétaire de la Fédération de la Seine-Saint-Denis du Parti Communiste Français de ne pouvoir être des nôtres ce soir. Il me demande de «saluer en son*

# Vie Locale

## Lucien Saclier 57 ANS DE DÉVOUEMENT AUX PANTINOIS



nom, Lucien SACLIER, militant intégré qui a servi sans répit la cause du socialisme et a su trouver auprès des militants communistes les compagnons de route qui l'estiment et le remercient».

Fernand LAINAT, je n'en doute pas, partage ce point de vue.

Étaient également présents à cette amicale réception, Michel BERTHELOT, conseiller général, Marcel DEBARGE, sénateur-maire du Pré Saint-Gervais, Françoise FARRÉ, secrétaire fédérale du Parti Socialiste de Seine Saint-Denis, ainsi que de nombreux élus du Conseil Municipal, chefs de service et représentants des associations locales.

## SÉJOUR SPORTIF À SCANDICCI

A l'initiative de la Municipalité et du Comité de Jumelage de notre ville, un déplacement de jeunes sportifs de nos écoles, âgés de 13 à 14 ans, eut lieu en Italie au début des vacances de Pâques.

Ce fut une réussite à tout point de vue. Accueillis avec cette chaude amitié latine par des représentants de la ville de Scandicci et notamment par notre ami SERGIO et la charmante MIRELLA qui se montrèrent des guides parfaits, et des conseillers avertis, pour nous faire visiter les merveilles de Florence et de Sienne et nos jeunes furent très intéressés par l'historique de ces deux villes.

Mais je dois signaler que la réussite de ce séjour est due en grande partie à l'attitude parfaite de nos jeunes, qui surent se montrer impeccables en tous les domaines, et où l'amitié souda en bloc toutes les disciplines représentées.

Il faut dire aussi que le fait fut grandement facilité par la composition du groupe des accompagnateurs : Madame Annie LARMIGNAT et Michel - Messieurs SEGURA - LEUNIS - PONS et Philippe, qui furent à la hauteur de leurs responsabilités, et à la chaude ambiance régnant

dans ce groupe.

Dans le domaine sportif, nos amis Italiens pour certaines raisons, n'avaient pu organiser des rencontres officielles, mais grâce à la débrouillardise et au dévouement de nos moniteurs, cette lacune fut comblée, les jeunes du tennis en faisant le sacrifice de se lever de bon matin, purent se livrer à leur sport favori sur le court du magnifique hôtel où nous logions.

Les filles de la gymnastique nous firent admirer leurs évolutions en compagnie des jeunes italiennes, avec beaucoup de brio.

Assistant à un meeting d'athlétisme et un peu en retard de championnat scolaire, nos jeunes décidèrent avec l'accord des dirigeants des écoles de participer.

Ce fut un succès puisque, sur cinq épreuves dans leur catégorie, Pantin enleva quatre : le saut en hauteur - 3 pantinois au trois premières places, le lancement du poids - 2 courses - relais - et 2 se classent honorablement au 2000 m plat.

Jean RINGENBACH  
Président de l'O.S.P.

Au cours de ce meeting, une rencontre de basket fut organisée pour le lendemain contre une sélection scolaire. Match où nos jeunes basketteurs devant toute l'école réunie et très avertie de ce sport se montrèrent sous leur meilleur jour en dominant cette rencontre. Au cours de toutes ces manifestations, je dois dire que fanions et écussons de la ville et de l'O.S.P. furent très appréciés des jeunes italiens et que les meilleurs sentiments sportifs et amicaux se firent jour.

Reçus en fin de séjour par Mr le Maire de Scandicci, celui-ci nous exprima toute son amitié et évoqua les liens fraternels unissant Scandicci à Pantin et chacun recevait un cadeau souvenir.

Madame LARMIGNAT, à son tour remerciait au nom de notre Municipalité Monsieur le Maire ainsi que les Conseillers Municipaux pour l'excellent accueil qui nous fut réservé.

Et puis, ce fut le retour à Pantin, avec le sentiment très net, qu'il fallait encore améliorer ces rencontres avec nos amis sportifs de Scandicci, sources d'amitié et de meilleur connaissance entre nos deux villes.

AVANT LA RENTRÉE DES CLASSES vous devez, même si votre enfant déjeunait déjà à l'école cette année, FAIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Des imprimés d'inscriptions ont été remis à l'école, vous pouvez également les remplir en Mairie au Service Enseignement (ou à la permanence des Courtillières).

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et s'échelonnent de 1,50 Frs à 9 Frs (pour les personnes dont le quotient familial est supérieur à 2 200 Frs par personne).

Il faut rappeler qu'un repas revient actuellement à la commune à 16 Frs.

Si vous voulez bénéficier du tarif dégressif, vous devez vous présenter en Mairie,

Service Enseignement  
du lundi au vendredi  
8 H 30 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 45

et le samedi  
de 8 H 30 à 12 H 15

ou à la Maison Pour Tous  
avenue des Courtillères

les mardis de 9 H 30 à 12 H 30  
et les samedis de 9 H à 12 H

en Juin ou la première quinzaine de Septembre.

Munis des pièces suivantes :

- livret de famille
- fiches de paie des 3 derniers mois de toutes les personnes vivant au foyer.
- dernier bulletin des allocations familiales .
- toute autre pièce justifiant vos ressources des 3 derniers mois, (forfait pour les commerçants, indemnités versées par la Sécurité Sociale, l'assédic, pension, aide sociale à l'enfance...)
- quittance de loyer, l'état de remboursement de la dette pour accession à la propriété.

## INSCRIPTIONS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

# Vie Locale

## ENFANTS DE PANTIN le Conservatoire de Musique existe pour vous !

Depuis qu'il est né, des centaines de jeunes pantinois - et aussi des adultes - ont pu acquérir une pratique musicale.

C'est d'ailleurs, l'un des rares moyens encore accessible puisque pour l'essentiel, la musique a disparu de l'enseignement à l'école.

Écouter, jouer, en faire pour son plaisir, pour communiquer avec d'autres, la musique appartient à tout le monde.

C'est pour cela que la Municipalité a créé le conservatoire, et qu'elle en assure le fonctionnement.

### PÉDAGOGIE RECHERCHE ET CRÉATION

Le Conservatoire Municipal de Musique donne aux enfants et aux adultes, sans limite d'âge, une formation musicale qui peut couvrir dix siècles de musique. Trois sortes de cours y sont dispensés : chaque élève suit obligatoirement un cours de groupe et un cours d'instrument.

#### 1) Des cours d'instruments (de 20 mn à 1 heure) :

L'élève travaille individuellement et en petit groupe avec le professeur.

#### 2) Des cours de groupe (8 à 15 élèves) organisés suivant l'âge et le niveau musical des participants (1 h 30 à 2 heures) :

- jardin musical de 3 à 6 ans : approche du monde sonore à travers des instruments simples, le corps, la voix et à partir de jeux collectifs.

- éveil musical (1 h 30) : développement de la perception, connaissance des composantes du son, organisation des vocabulaires sonores, jeux musicaux d'ensemble, conçus pour les élèves et par eux-mêmes, faisant appel aussi à des moyens gestuels, graphiques, électro-acoustiques, initiation aux musiques et aux notations classiques.

- ateliers de réalisation (2 heures) : qui prolongent et approfondissent le travail d'éveil, connaissance et pratique des différents styles musicaux et leur système de notation, improvisation, réa-



lisation de partitions, là aussi en relation avec un travail gestuel, théâtral et électroacoustique et l'instrument qu'ils ont choisi.



#### 3) des cours spécialisés :

Destinés aux élèves qui veulent approfondir leur formation théorique et pratique, analyse, esthétique, rythmicité comparée, théâtre musical, musique ancienne, etc...

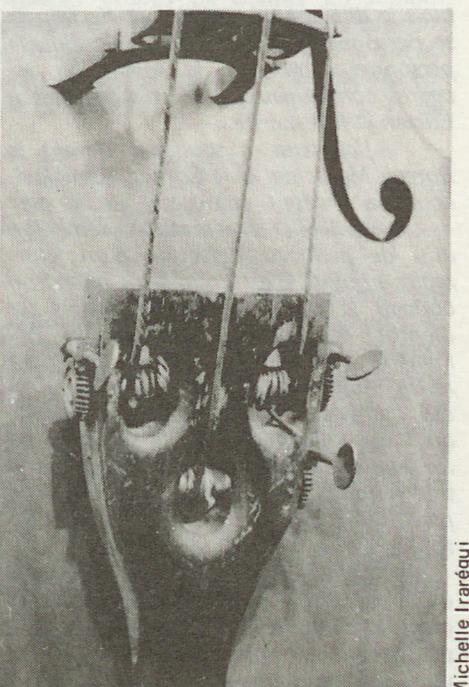
Fréquemment et régulièrement au cours de l'année, les élèves réalisent en public individuellement ou en groupe, des pièces classiques, contemporaines, des improvisations structurées. Les mani-

festations d'élèves leur permettent de vérifier ce qui est acquis, ainsi que de se confronter au jeu en public, et elles permettent aux parents et amis de mieux comprendre le sens de notre pédagogie.

Un studio de musique électro-acoustique, mettant la formation de techniciens et de compositeurs amateurs et professionnels.

#### Cours proposés :

Jardin musical (3 - 6 ans), Éveil (6 - 10 ans), Réalisation, Analyse, Écriture, Esthétique, improvisation, Ateliers, Musique Ancienne, Rythmicité comparée, Théâtre musical, Travail corporel, Alto, Clarinette, Clavecin, Contrebasse, Électro-acoustique, Électronique, Flûte, classique, Guitare folk, Électrique, Luth, Percussion, Piano, Trompette, Violon, Violoncelle, Voix.



Michelle Iarégu

#### Réinscriptions du 2 au 23 juin (pantinois et non pantinois)

du 23 juin au 30 septembre (Nouvelles Inscriptions)

Mercredi 11 H - 16 H  
Jeudi : 15 H 30 - 19 H 30

Secrétariat : 2, rue Sadi Carnot - Pantin  
Tél : 845.78.78

Prix de l'inscription : de 110 Frs à 950 Frs, selon le quotient familial et le nombre d'enfants d'une même famille.

# Vie Locale

## LE 8 MAI N'A PAS ÉTÉ OUBLIÉ !

La commémoration du 8 mai, correspondait cette année au 35ème anniversaire de la capitulation nazie de 1945.

Les associations d'anciens combattants, la population, la municipalité, souhaitaient que cet anniversaire ne soit pas oublié, malgré la timidité complaisante, de la célébration officielle du côté gouvernemental.

Nombreux étaient les pantinois réunis en soirée dans la cour de la mairie, en présence de Jacques ISABET, Maire, Conseiller Général, entouré de Monsieur HANAU, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants.



Suite à l'allocution de Monsieur Hanau, Jacques Isabet, après avoir salué et remercié les personnalités présentes, déclarait notamment :



Il y a 35 ans, l'Allemagne nazie capitulait sous le choc conjugué des alliés et des mouvements de résistance dans les pays occupés.

La grande bourgeoisie française avait préféré Hitler au Front Populaire, les «hordes nazies», la «peste brune» contre les peuples.

Il a fallu cinq années de souffrances, d'asservissement et de durs combats pour terrasser enfin la «bête immonde».

Nous ne pourrons, nous ne devons jamais oublier quel horrible génocide fut perpétré avec l'assentiment, le soutien des affairistes et des

trusts.  
C'est le sens de la commémoration du 8 Mai 1945...

Ensuite rappelant le rôle que jouent la France, l'Allemagne et leur allié commun les U.S.A. dans le monde pour établir un large consensus pour le plus grand bénéfice des puissances d'argent, et après avoir remercié les enseignants de 12 classes de Pantin qui sont allés visiter l'exposition qui se tenait en Préfecture, il concluait :

...Aujourd'hui, mener l'action pour que le 8 mai soit une fête nationale fériée n'est donc pas affaire d'opportunisme ou combat d'arrière garde.



C'est en réalité faire échec aux tentatives du pouvoir et de la grande

bourgeoisie française dans une sorte de fatalisme qui conduirait à des gestes insensés.

Oui, il faut agir contre les atteintes aux libertés démocratiques, pour le mieux être social, contre le système capitaliste lui-même.

C'est en agissant contre les racines du mal sans relâche, que nous défendrons le mieux et le plus durablement la paix dans le monde et notre indépendance».



Des gerbes de fleurs furent déposées au monument dans la cour de la mairie, et à la plaque dans le hall. Madame Jacqueline CHONAVEL, député du secteur avait transmis une gerbe.

Des médailles de la croix du combattant furent également remises à cette occasion.

# Vie Locale

## À PROPOS DES CONSEILS D'ÉCOLES... (SUITE)

*Au nom du Conseil local F.C.P.E. et au nom des élus des Comités de Parents des Écoles Ch. Auray et P. Langevin, j'aimerais répondre à la lettre des Enseignants de Jean Lolive parue dans le dernier « Ensemble à Pantin ».*

*En préambule, je tiens à dire que l'École étant publique et laïque elle n'est pas la possession des seuls enseignants. Les usagers de ce service public doivent avoir sur elle, non pas un droit d'orientation pédagogique, mais pour le moins un droit de regard quant à son fonctionnement matériel et intellectuel.*

*Bien sûr, les parents connaissent le dévouement et la conscience professionnelle des enseignants, et surtout n'en doutent pas.*

*Mais pourquoi, ces parents soucieux de l'éducation de leurs enfants devraient-ils confier ceux-ci les yeux fermés à une école envers laquelle ils ne pourraient se montrer critiques.*

*Pour en revenir directement au texte des Enseignants de Jean Lolive, voici notre contribution à ce débat :*

1) Le Ministre Haby a, pour faire glisser ses couleuvres, placé dans sa réforme certains textes que les parents et, une grande catégorie d'enseignants, réclamaient depuis longtemps. Ainsi en est-il des Comités de Parents et des Conseils d'Écoles. Depuis de nombreuses années la F.C.P.E. estime que la concertation

de tous (enseignants, parents, employés municipaux, fonctionnaires) avec le désir de compréhension des problèmes de chacun est le meilleur rempart contre les attaques portées à l'école publique et laïque par les tenants de l'enseignement dit « libre ».

### 2) Définitions du dictionnaire :

#### — Pédagogie :

Science de l'éducation et de l'instruction ; méthode d'enseignement.

#### — Pédagogue :

Personne qui instruit et élève les enfants ; personne qui a l'art de l'enseignement.

*Ne faisons pas le jeu de ceux qui guettent l'École Publique comme une proie, pas de désaccord entre parents et enseignants.*

Bien sûr, les parents peuvent être laissés de côté lors des discussions sur les orientations pédagogiques de l'école. Mais comme M. Jourdain faisait de la prose, le parent fait, lui, tous les jours de la pédagogie. C'est pourquoi, sans que les parents soient les « décisionnaires » au sein de l'école, du moins pourraient-ils être entendus sur ce sujet par le corps enseignant. C'est tout ce que nous demandons.

3) Il ne faut, en aucun cas, que notre École vive sur elle-même, ainsi elle se couperait des réalités du monde qui l'entoure. De ce fait, elle perdrait une grande partie de sa mission. Les parents peuvent être par le biais du « Conseil d'École » l'une des ouvertures sur le monde actuel. La mission de l'École est d'éduquer et d'instruire les hommes et les femmes qui formeront le monde de demain, aussi ne doit-elle pas se couper des réalités sociales et professionnelles de la société actuelle.

## POUR TOUTES PUBLICITES

# R.D.P.93

Cité Gaston Roulaud  
Rue Roger Salengro, 93700 Drancy

tél. 830.03.62  
Christian FYOT



# Société Générale

LA BANQUE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE  
Société anonyme au Capital de 933.120.000 Francs

### AGENCE DE PANTIN

38, avenue Jean-Lolive  
LUNDI - MARDI - JEUDI de 9 à 12 h. 15 et de 13 h. h. 30 à 16 h. 30  
MERCREDI - VENDREDI de 9 à 16 h. 30 sans interruption

BUREAU DE PANTIN PALESTRO  
207, avenue Jean-Lolive, 207  
93500 PANTIN

☎ (1) 845 10.34

93500 PANTIN

BUREAU DE PANTIN-COURTILLIÈRES  
70, parc des Courtillères, 70  
93500 PANTIN

☎ (1) 837 44.50

# Vie Locale

## BONS ANNIVERSAIRES



Monsieur Jacques ISABET avec les résidents de la Maison de Retraite Communale.

## CYCLO-CROSS DE PANTIN

Dans le cadre d'une exposition publique organisée par les grands magasins du PRINTEMPS à Paris (avec le concours de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française de Cyclisme), les couleurs du CYCLO-SPORT DE PANTIN ont été retenues parmi d'autres, pour représenter le Comité Ile de France.

Le maillot de course de Cyclo-Sports est donc actuellement exposé et le nom de ce club fréquemment cité lors des manifestations journalières.

# RATP

La R.A.T.P. nous fait savoir que l'installation d'abris publicitaires dans la commune fait actuellement l'objet d'une étude. Dans les propositions qui ont été faites, la R.A.T.P. a retenu l'équipement de l'arrêt « Charles Auray » de la ligne 130, en direction de La Courneuve.

En ce qui concerne la création d'un arrêt supplémentaire entre les arrêts « Charles Auray » et « Candale », en direction opposée, elle ne peut être favorablement envisagée en raison de la faible distance séparant ces deux points. En outre le parcours à pied des élèves qui fréquenteront le futur C.E.S. dont l'ouverture est prévue à la rentrée prochaine, pour rejoindre cette ligne, ne excédera jamais 200 m, ce qui ne saurait être considéré comme excessif.



Façon originale de souhaiter les anniversaires.

Monsieur le Maire a été invité par un groupe d'une vingtaine de personnes dont les anniversaires se situaient dans le mois, à venir parler des problèmes qu'il rencontre à la direction de la commune.

Un dialogue sur la vie de nos anciens à Pantin pendant leur vie active et les conditions actuelles imposées aux habitants s'est engagé.

Puis il a été invité à partager le repas choisi par les résidents eux-mêmes, exécuté par les cuisiniers de l'Établissement et dégusté comme savent le faire les personnes du 3ème âge.



# écrivez.nous

Service Information  
MAIRIE DE 93500 PANTIN

## Cité des Auteurs

Les locataires de la cité des Auteurs vous remercient pour les travaux que vous avez faits effectuer en remplacement des vieux lampadaires de l'avenue de Thalie, nous sommes conscients des lourdes charges financières que cela représente sur le budget de la commune. Maintenant la nuit peut venir, sans que nous soyons effrayés à l'idée de sortir, l'éclairage étant parfait nous pensons que les voleurs ou autres vandales ne viendront plus nous visiter.

Toutes les personnes contactées vous remercient par leur signature et vous assurent Monsieur le Maire sans oublier le Conseil Municipal, de leur profond respect et sincères salutations.

## Courtillières

Ayant été absent de chez moi, pendant trois semaines pour une intervention chirurgicale, j'ai eu à mon retour l'heureuse surprise de voir que vous aviez tenu compte des deux lettres que je vous avais adressées, au sujet du trottoir, face à la pharmacie Laudet aux Courtillières et vous en remerciez pour moi, que pour tous ceux qui traversent l'avenue à cet endroit. Il reste encore la souche d'arbre au passage, face au C.E.S., mais c'est tout de même moins dangereux que les pierres qui dépassaient à l'autre.



Veuillez préciser dans le courrier que vous nous adressez, si vous souhaitez ou non que vos nom et adresse soient mentionnés.

MAIRIE DE PANTIN

843.61.66

### ENSEMBLE A PANTIN

composition - maquette : service Information de la ville de Pantin - Photos : service Audio-Visuel Bulletin édité par la S.E.P. 93 (822.33.88) Publicité RDP 93- 830.03.62 (Christian Fyot) Imprimé par ADP - Distribué par Difest -

ALLO... ALLO...

## ILLOT 27

Dans le cadre de la mise en location de nouveaux logements de l'ilot 27, nous vous informons que

des permanences d'accueil d'économie familiale de la Caisse d'Allocations Familiales vont être organisées les jeudi et vendredi de chaque semaine dans les locaux du 20, rue Scandicci. Le JEUDI : La conseillère en économie familiale accueillera les familles qui le souhaitent pour les aider à réaliser des travaux de couture et de bricolage. Un service de prêt de matériel sera mis en place où seront mis à disposition : machine à coudre, perceuse, aspirateur, table à encoller.

**de tout...  
...UN PEU**

**Le VENDREDI :**  
Elle assurera une permanence et répondra à toute demande individuelle ; elle se rendra à domicile dans le cas où les personnes ne pourraient se déplacer.

### LOTISSEMENT

Je suis Maire d'une petite commune rurale de 589 habitants ; Ma commune a réalisé un petit lotissement

de 11 lots, où, par suite du dur contexte économique, nous n'arrivons pas à vendre nos lots sur notre région, et cette vente, pour la commune, est d'un intérêt vital ; mais un tel lotissement (frais engagés) pourrait peut-être intéresser vos employés ou vos habitants et si vous pouviez le faire connaître.

**Voici quelques renseignements :**  
Le lotissement comporte 11 lots de 10,5 ares en moyenne au prix de 19 000 F le lot.

Ces lots sont totalement équipés (eau - égout - électricité). Bantanges est à 380 kms de Paris, en Saône et Loire, à 16 kms de la sortie de Tournus, de l'Autoroute A6 et à 9 kms de Louhans. Le lotissement est sur un coteau dominant une rivière poissonneuse : La Seille (300 m du lotissement). Pour tous renseignements téléphoner en Mairie, de 9 h à 12 h au (85) 74.21.09.

### NOCES D'OR

Un correspondant nous signale que Mr Georges BARROIS né à Paris XVème le 17.9.1908 et Melle Marthe GUITTON née à Couéron (Loire-Atlantique) le 8.08.1905 qui avaient été unis à Pantin le 23.4.1930. ont célébré leurs Noces d'Or, le Samedi 26 Avril 1980.

# SOCIÉTÉ D'URBANISME DE LA SEINE

**S. U. S.**

9, rue Frédéric-Bastiat, 75008 Paris

723 44 86

collecte - évacuation  
postes de transfert  
d'ordures ménagères  
spécialiste de la collecte  
hermétique intégrale

VOUS NE SEREZ JAMAIS SUR  
DE FAIRE  
UNE BONNE AFFAIRE  
Si vous n'avez pas vu

Grand choix de :

- PAPIERS PEINTS
- LINOS
- TISSU MURAL
- MOQUETTE - TAPIS

10.000 ROULEAUX DE PAPIER PEINT EN STOCK

à 10 F, 15 F, et 20 F le rouleau  
(pour commande sur catalogue : REMISE 20 %)

30.000 M2 DE REVETEMENT DE SOL EN STOCK

- LINO (largeur 2m) à partir de 15 F le m2
- LINO (grande largeur) à partir de 34 F le m2
- DALLES THERMOPLASTIQUES

à partir de 20 F le m2

- MOQUETTE (grande largeur) à partir de 15 F le m2

Pose par professionnels - Livraisons sous 24 H.

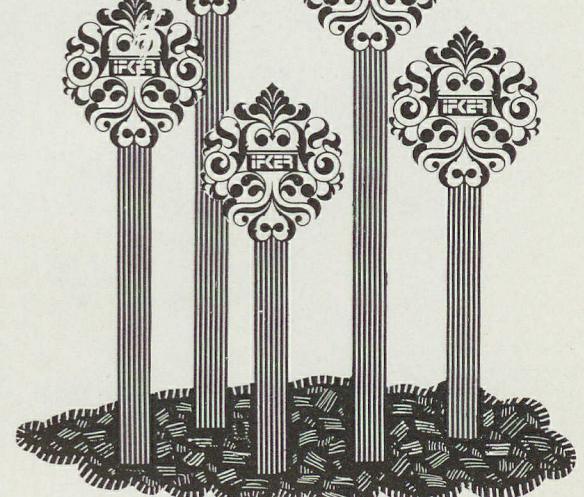
PRIX INCROYABLES EN PEINTURES

- 3 kg de "mat" vynilique 20 F
- 5 kg de laque 90 F
- 20 kg de "crépi" 120 F

68, av. Edouard Vaillant - PANTIN - (Métro 4 Chemins) ☎ 844.02.55  
magasin ouvert en juillet et août

10 % de réduction sur toutes les moquettes sur présentation de cette annonce

**DRAGON  
DECOR  
et ses  
PRIX**



IFKER-PARIS  
24 RUE DES PETITES-ÉCURIES 75010 PARIS TÉL. 247 13 84

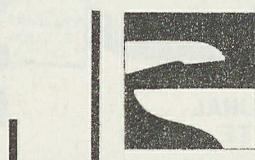
IFKER-MARSEILLE  
5 RUE GABRIEL-MARIE 13010 MARSEILLE TÉL. (91) 78 02 58

IFKER-NANTES  
11 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES TÉL. (40) 47 16 90

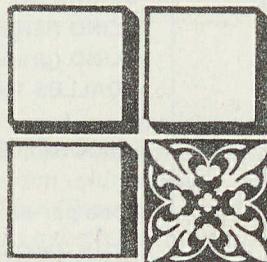
IFKER-LYON  
110 RUE DUGUESCLIN 69006 LYON TÉL. (7) 852 60 09

IFKER-BORDEAUX  
65 RUE JUDAÏQUE 33000 BORDEAUX TÉL. (56) 96 78 61

Une organisation nouvelle à votre service pour mieux vous satisfaire dans le choix d'une salle de bain, douche ou cuisine.



le décor sanitaire



décocéram

CARRELAGES  
ET REVÊTEMENTS  
DÉCORATIFS

BUREAUX et MAGASINS

42, rue Gutenberg  
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS  
Téléphone : 844-01-10

HALL D'EXPOSITION :  
29, rue Gutenberg.

## CENTRAL SUPERMARCHÉ



**UNA**  
**codec**

**108-110, avenue Jean-Lolive - 93 Pantin**

Métro : ÉGLISE DE PANTIN

845 85 37

**un vrai Supermarché**

**“ DISCOUNT ”**

ouvert du lundi au samedi